



FRAKTION

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Entrée le:

03 NOV. 2016

2523

Monsieur Mars DI Bartolomeo
Président de la Chambre
des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 2 novembre 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures concernant la reconversion des friches industrielles à Esch-sur-Alzette et Schiffflange.

Une étude de faisabilité visant la reconversion des friches industrielles à Esch-sur-Alzette et Schiffflange est actuellement en cours. Il s'agit d'un projet de taille dont la portée économique et sociale pour la région Sud du pays est manifeste.

Dans ce contexte, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre de l'Economie et à Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures.

- Selon quels critères (infrastructures routières, infrastructures publiques, logements, zones industrielles, commerce, artisanat, hôpital, service de secours, police etc) l'étude de faisabilité du site sera-t-elle menée ?
- Est-il prévu d'adapter les infrastructures routières existantes autour de la friche industrielle notamment en vue d'une liaison directe du site avec les localités de Schiffflange et d'Esch-sur-Alzette ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Marc Spautz

Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Économie

Le Ministre

Luxembourg, le 30 novembre 2016

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:
30 NOV. 2016

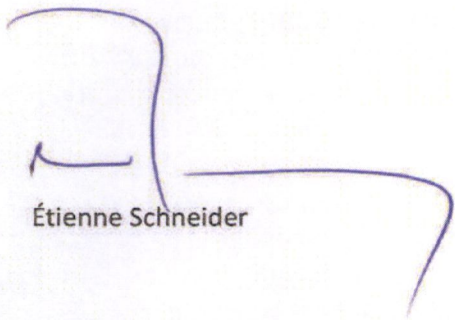
Le Ministre de l'Économie
à
Monsieur le Ministre aux
Relations avec le Parlement

L-2450 LUXEMBOURG

Réf. : Co/QP2523-01/JM-dm

Objet: Question parlementaire N° 2523 du 2 novembre 2016 de Monsieur le Député Marc Spautz

J'ai l'honneur de vous communiquer en annexe la réponse commune de Monsieur le Ministre de l'Économie et de Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures, à la question parlementaire sous objet, avec prière de bien vouloir en assurer la transmission à Monsieur le Président de la Chambre des Députés.



Étienne Schneider

Dossier suivi par : Judith Meyers, tél : 247-84349 ; email : judith.meyers@eco.etat.lu

**Réponse de Monsieur le Ministre de l'Economie et Monsieur le Ministre du
Développement Durable et des Infrastructures à la question parlementaire N°2523 du 2
novembre 2016 de Monsieur le Député Marc SPAUTZ**

Par sa question parlementaire, l'honorable Député voudrait avoir des informations concernant la reconversion des friches industrielles à Esch/Alzette et Schifflange.

Tout d'abord et indépendamment des résultats des études de faisabilité, il est clair que le site d'Esch-Schifflange est à considérer comme présentant un enjeu majeur pour dynamiser la ville d'Esch/Alzette et la commune de Schifflange ainsi que pour le développement de la région Sud. Le site devra devenir un modèle de quartier multifonctionnel, attractif et durable. Les études de faisabilité devront être conduites dans cette perspective.

Cependant, avant de pouvoir donner des réponses précises sur le concept urbanistique, il est important de s'occuper du passé industriel du site. En effet, celui-ci a connu une activité industrielle pendant presque 150 ans qu'il est essentiel d'examiner à fond.

Ainsi, l'étude de faisabilité durera 3 ans et distinguera 2 phases majeures:

1. Etude de l'existant (diagnostique)
2. Réflexion et définition des lignes directrices pour un futur concept d'aménagement.

Actuellement différentes analyses et études environnementales sont en cours dans le cadre de la phase 1. Prochainement, cette analyse sera complétée par une étude du cadre socio-économique actuel de la région, une analyse de l'infrastructure actuelle, une analyse du réseau de transport et de mobilité ainsi qu'une analyse du cadre urbanistique et du patrimoine industriel.

Ce n'est qu'une fois le bilan de la situation actuelle établi et validé par les parties, que la phase 2 pourra débuter. Celle-ci devra mener à la rédaction d'un cahier des charges définissant les objectifs et les besoins en termes d'aménagement du site tout en tenant compte de son intégration dans le tissu régional. Ce cahier des charges servira de base pour l'organisation du concours urbanistique à la fin des 3 années d'études. Evidemment le cahier des charges et le concours s'occuperont aussi de l'accessibilité routière du site vers les localités de Schifflange et la ville d'Esch/Alzette.

Afin de profiter de l'expérience acquise à Belval, il a été décidé d'un commun accord avec les communes de confier la mission précitée à Agora, figurant comme « prestataire de service » pour le compte de l'Etat et d'Arcelor-Mittal, en collaboration étroite avec les communes territorialement concernées.